

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité des Éboulements, tenue le 6 décembre 2021 à 20 h à la salle de l'Âge d'or des Éboulements, sous la présidence de Pierre Tremblay maire et à laquelle il y avait quorum. Assiste également à la réunion, Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Étaient présents : Michel Crevier
 Mario Desmeules
 Évelyne Tremblay

Étaient absents : Sylvie Bolduc
 Mathieu Bouchard
 Diane Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021
3. ADOPTION DES COMPTES
4. DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET (MUNICIPALITÉS DE MOINS DE 100 000 HABITANTS)
5. DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT SUR L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (MUNICIPALITÉ DE MOINS DE 100 000 HABITANTS)
6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM127-2021 – 3101, ROUTE DU FLEUVE
7. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM128-2021 – LOT 5 438 770, RANG SAINT-JOSEPH
8. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM129-2021 – 265, CHEMIN PIERRE-DE SALES
9. NOMINATION DE DIANE TREMBLAY, CONSEILLÈRE À TITRE DE REPRÉSENTANTE AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE CHARLEVOIX
10. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022
11. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES
12. MANDAT ENGLOBE – DOSSIER CÔTE À GODIN
13. NOMINATION AU CA DU CAMP LE MANOIR
14. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AUX DIVERS COMITÉS
15. DEMANDE DE REPORT DOSSIER RIRL-2019-933 – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES
16. RÉSOLUTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – DOSSIER NO 00030689-1
17. SERVICES AMBULANCIERS : DEMANDE DE CONVERSION DES HORAIRES DE FACTION DE CHARLEVOIX POUR UN HORAIRE À L'HEURE
18. VERSEMENT DANS LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT ET POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
19. CAMP LE MANOIR – CAMP DE LA RELÂCHE
20. REPRÉSENTATION
21. QUESTION DE L'ASSEMBLÉE
22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

224-12-21 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

225-12-21 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021

Il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 soit adopté tel que rédigé.

226-12-21 Adoption des comptes

Il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes telle que présentée ci-dessous soit adoptée.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

ADMQ	143,72 \$
BELL CANADA	268,02 \$
BELL MOBILITÉ CELL. (LG- DT-PT)	115,99 \$
DÉPANNÉUR ROBIN TREMBLAY	67,48 \$
ÉQUIPEMENT GMM INC.	503,42 \$
EXTINCTEURS CHARLEVOIX	1 230,17 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	70,00 \$
LETTRAGE LAROCHE	91,98 \$
MRC DE CHARLEVOIX	7,64 \$
PIERRE TREMBLAY	628,42 \$
SONIC	4 442,77 \$
STAPLES	187,17 \$
VISA – FRAIS DE POSTE	846,22 \$
VISA – SOUPER FRIL	100,00 \$
VISA – ACROBAT	234,41 \$
	<hr/>
	8 937,41 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

A. TREMBLAY & FRÈRES	14,26 \$
BELL CANADA	94,78 \$
BRIGADE DES POMPIERS	4 591,00 \$
COMMUNICATION CHARLEVOIX	91,98 \$
CMP MAYER INC.	7 336,86 \$
DISTRIBUTION D. SIMARD INC.	98,83 \$
ESSO	160,10 \$
EXTINCTEURS CHARLEVOIX	64,40 \$
GARAGE MÉCANIQUE J-THEC	312,11 \$
INFO PAGE	99,92 \$
MRC DE CHARLEVOIX	645,98 \$
	<hr/>
	13 510,22 \$

VOIRIE-TRANSPORT

BELL	94,78 \$
BELL MOBILITÉ (GB-PB)	96,50 \$
BENOIT TREMBLAY ENT. GÉNÉRAL	43 980,17 \$
BOUTIQUE ORIGÈNE	156,37 \$
CHEMIN DE FER CHARLEVOIX	4 218,99 \$
CHEZ S. DUCHESNE	174,78 \$
DÉPANNÉUR ROBIN TREMBLAY	17,19 \$
DESCHÊNES KEVEN	75,03 \$
DISTRIBUTION D. SIMARD	540,23 \$
ESSO	4 343,76 \$
ÉQUIPEMENT TWIN	830,47 \$
F. MARTEL & FILS	247,03 \$
GARAGE MÉCANIQUE J-TECH	118,59 \$
LETTRAGE LAROCHE	454,90 \$
LOCATION DE GRUES DANIEL FORTIN	804,83 \$
LOCATION MASLOT	91,93 \$
NAPA PIÈCE D'AUTOS	1 072,84 \$

PÉPINIÈRES CHARLEVOIX	198,26 \$
PRÉCISION SG	41,05 \$
PRODUITS BCM LTÉE	561,69 \$
SAAQ	96,25 \$
SANI CHARLEVOIX	505,88 \$
TRANSPORT ROCH BOUCHARD	31,06 \$
UNI-SELECT CANADA INC.	40,53 \$
	58 793,11 \$

ÉCLAIRAGE DES RUES

HYDRO-QUÉBEC	1 245,03 \$
	1 245,03 \$

AQUEDUC

BELL MOBILITÉ	69,00 \$
BUREAU VÉRITAS (MAXXAM)	152,92 \$
GAÉTAN BOLDUC ET ASS.	470,95 \$
PUROLATOR	12,20 \$
RÉAL HUOT	348,55 \$
	1 053,62 \$

ASSAINISSEMENT DES EAUX

BELL CANADA	97,34 \$
BUREAU VÉRITAS	100,03 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	3,50 \$
GAÉTAN BOLDUC ET ASSL	2 516,92 \$
NAPA PIÈCES D'AUTO	165,87 \$
PUROLATOR	13,72 \$
SANI CHARLEVOIX INC.	1 011,78 \$
	3 909,16 \$

TOURISME, LOISIRS ET CULTURE

BELL CANADA	101,68 \$
	101,68 \$

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

CAPITAL ET INTÉRÊTS (28 novembre)	37 694,73 \$
INTÉRÊTS (26 décembre)	3 699,00 \$
	41 393,73 \$

DONS

LAVOIE JESSICA (naissance Raphaëlle)	250,00 \$
DESCHÊNES DIANA (naissance Caleb)	250,00 \$
LAVOIE CHRISTINA (naissance Naomi)	250,00 \$
LAVOIE KARINE (naissance Olivia)	250,00 \$
BOUCHARD VÉRONIQUE (naissance Elliot)	250,00 \$
PILOTE SABRINA (naissance Rosalie)	250,00 \$
	1 500,00 \$

STATIONNEMENT SKI DE FOND

BÉTON PROVINCIAL	1 241,73 \$
	1 241,73 \$

TRAVAUX TECO

LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR	1 434,67 \$
GAÉTAN BOLDUC ET ASS.	6 201,43 \$
	7 636,10 \$

DÉGRILLEUR

TÉTRATECH	2 621,47 \$
	2 621,47 \$

TOTAL

141 943, 26 \$

227-12-21 Dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget (municipalités de moins de 100 000 habitants)

La directrice générale dépose le rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec portant sur l'adoption du budget pour les municipalités de moins de 100 000 habitants.

228-12-21 Dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations (municipalités de moins de 100 000 habitants)

La directrice générale dépose le rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec portant sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les municipalités de moins de 100 000 habitants.

229-12-21 Demande de dérogation mineure n° DM127-2021 — 3101, route du Fleuve

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure N° DM127-2021 au 3101, route du Fleuve, aux fins suivantes :

- Autoriser l'agrandissement du bâtiment principal empiétant de 8,5 m en cour arrière alors que la norme à respecter est de 12 m, tel qu'exigé par la grille des spécifications de la zone F-10 du règlement de zonage;
-
- Autoriser la construction de ce même bâtiment avec une remise localisée dans la cour avant, directement devant sa façade, ce qui est interdit selon l'article 5.2.1, 3^e paragraphe, sous-paragraphe e), du règlement de zonage de la municipalité.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU, selon les motifs suivants :

- il n'est pas possible d'agrandir le bâtiment sans toucher à la marge arrière;
- il n'y a aucune autre construction aux alentours, cet empiètement ne cause aucun préjudice dans le voisinage;
- le chalet est situé à une distance éloignée de la route du Fleuve ce qui fait en sorte qu'il n'y a aucun impact visuel à implanter l'agrandissement en cour avant, face au nouveau bâtiment.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'accepter la demande de dérogation mineure n° DM127-2021 au 3101, route du Fleuve.

230-12-21 Demande de dérogation mineure N° DM128-2021 — Lot 5 438 770, rang Saint-Joseph

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure N° DM128-2021 sise sur le lot 5 438 770 aux fins suivantes :

- Autoriser l'implantation d'une résidence principale avec une marge de recul de 1100 mètres plutôt que 200 mètres, tel qu'exigé par la grille des spécifications de la zone A-10 du règlement de zonage no 117-11 de la municipalité.
- Autoriser un frontage de 34,68 mètres pour un lot destiné à la construction plutôt que 50 mètres, tel qu'exigé par l'article 5,2 du règlement de lotissement no 118-11 de la municipalité.

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU à l'effet de refuser la demande de dérogation pour les motifs suivants, à savoir :

- La dérogation n'est pas mineure puisque la demande excède largement la réglementation municipale en vigueur;
- La dérogation a pour but de répondre aux exigences et à la convenance du demandeur;
- La grande distance de la route du Fleuve rendrait la sécurité des occupants précaires puisque les services d'urgence ne pourraient accéder à ce site en période hivernale;
- L'acceptation d'une telle construction affecterait la protection des hauts sommets et l'intégrité du paysage du côté nord de la route 362;
- Il est possible de respecter la réglementation et d'implanter la résidence à l'intérieur de la marge de 200 mètres ;
- Dans la demande d'autorisation de la CPTAQ, les 100 premiers mètres du lot à partir de la route 362 ont été ciblés pour localiser la propriété, ce qui confirme l'idée de pouvoir l'implanter dans cet espace.

EN CONSÉQUENCE, après étude du dossier et des recommandations du CCU, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de refuser la demande de dérogation mineure n° DM128-2021 sur le lot no 5 438 770 dans le rang Saint-Joseph.

231-12-21 Demande de dérogation mineure no DM129-2021 – 265, chemin Pierre-de Sales

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure no DM129-2021 au 265, chemin Pierre-de Sales aux fins suivantes :

- Autoriser une marge de recul de 4,76 m. plutôt que 5 m., tel que stipulé par l'article 7.1.1 de l'annexe 6 « PAE du développement résidentiel La Seigneurie des Éboulements »

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU pour les motifs suivants :

- La situation n'amène pas de contraintes dans le milieu et ne cause pas d'impact visuel dans le voisinage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder la demande de dérogation mineure no DM129-2021 au 265, chemin Pierre-de Sales.

232-12-21 Nomination de Diane Tremblay, conseillère, à titre de représentante au conseil des maires de la MRC de Charlevoix

CONSIDÉRANT que le maire des Éboulements, Pierre Tremblay, a été élu préfet de la MRC de Charlevoix;

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, le conseil de la municipalité des Éboulements se doit de nommer un(e) représentant(e) du maire au sein du conseil des maires de la MRC de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De nommer Diane Tremblay comme représentante au conseil des maires de la MRC de Charlevoix, laquelle accepte cette nomination;

- De transmettre copie de la présente résolution à Karine Horvath, directrice générale de la MRC de Charlevoix.

233-12-21 Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui se tiendront aux dates suivantes et qui débiteront à 20 h :

- | | |
|--------------------------|-----------------------------------|
| • lundi 10 janvier 2022 | • lundi 7 février 2022 |
| • lundi 7 mars 2022 | • lundi 4 avril 2022 |
| • lundi 2 mai 2022 | • lundi 6 juin 2022 |
| • lundi 4 juillet 2022 | • lundi 1 ^{er} août 2022 |
| • mardi 6 septembre 2022 | • lundi 3 octobre 2022 |
| • lundi 7 novembre 2022 | • lundi 5 décembre 2022 |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

234-12-21 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2021 au 4 janvier 2022 inclusivement en raison de la période des Fêtes.

235-12-21 Mandat Englobe – Dossier Côte à Godin

Il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De mandater la firme Englobe pour colliger tous les documents techniques émis par le ministère des Transports du Québec, en lien aux problématiques de glissements de terrain de 2019 et de la fissure sur la route, et ce, pour un montant de 3 910 \$ avant taxes.

236-12-21 Nomination au conseil d'administration du Camp Le Manoir

Il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De nommer le maire Pierre Tremblay à titre de membre du conseil d'administration du camp Le Manoir pour un mandat de deux ans.

237-12-21 Nomination des représentants aux divers comités

Il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer les représentants suivants au sein des divers comités ci-dessous :

COMITÉS	NOM
Conseil d'administration - Camp Le Manoir	Pierre Tremblay
Comité de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)	Diane Tremblay
Conseil d'administration - Bibliothèque Félix-Antoine-Savard	Diane Tremblay
Conseil d'administration - Comité des Loisirs	Mathieu Bouchard
Conseil d'administration - Club de ski de fond Les Vallons des Éboulements	Évelyne Tremblay
Conseil d'administration - Comité touristique Les Éboulements/St-Irénée	Évelyne Tremblay
Comité des Fleurons	Sylvie Bolduc
Développement économique et social	Pierre Tremblay Michel Crevier Sylvie Bolduc
Développement culture et loisirs - Politique culturelle	Mathieu Bouchard
Politique familiale	Mathieu Bouchard
Représentant MADA	Michel Crevier
Voirie – aqueduc – égout	Mario Desmeules
Sécurité publique, sécurité civile et plan de mesures d'urgence	Diane Tremblay Michel Crevier
Comité de bénévoles	Mathieu Bouchard
Société des Traversiers	Pierre Tremblay

238-12-21 Demande de report dossier RIRL-2019-933 – Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement des infrastructures routières locales

CONSIDÉRANT que les travaux prévus en lien avec la subvention reçue dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement des infrastructures routières locales, n'ont pu être réalisés en 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De demander le report du dossier RIRL -2019-933 au printemps 2022 pour effectuer les travaux d'entretien et de réparation de ponceaux situés dans le secteur du rang Sainte-Catherine.

239-12-21 Résolution programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration – Dossier no 00030689-1

ATTENDU QUE la municipalité des Éboulements a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **QUE** le conseil approuve les dépenses d'un montant de 25 237 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

240-12-21 Services ambulanciers : Demande de conversion des horaires de faction de Charlevoix pour un horaire à l'heure

ATTENDU l'événement survenu le 9 novembre dernier à Saint-Urbain en soirée lorsque l'ambulance ne s'est jamais présentée, créant un climat d'insécurité auprès de la population à la suite de sa médiatisation;

ATTENDU QUE cet incident a permis de mieux connaître la situation du service ambulancier puisque les équipes de paramédics doivent couvrir un grand territoire et répondre dans un délai raisonnable;

ATTENDU QUE la conversion des horaires de faction à l'heure est demandée depuis plusieurs années et que la situation est toujours aussi préoccupante;

ATTENDU QUE la population de la MRC de Charlevoix augmente et que la population est aussi vieillissante, ce qui occasionne des besoins en services préhospitaliers récurrents;

ATTENDU QUE les équipes de paramédics ont souvent des débordements;

ATTENDU QUE les paramédics font en moyenne 42 heures de temps clinique sur un cycle de 7 jours alors que la moyenne des horaires de faction devrait être inférieure à 28 heures sur un cycle de 7 jours;

ATTENDU QUE cette demande d'horaire à l'heure est connue depuis 2017 et 2018 et que la couverture ambulancière actuelle dans la MRC de Charlevoix peut mettre à risque la vie de personne vivant seule et vulnérable et ce, dépendant du secteur où elles vivent,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- QUE la municipalité des Éboulements s'adresse au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, afin de régulariser ce dossier, d'assurer une couverture ambulancière adéquate pour les gens de Charlevoix et d'offrir des conditions de travail acceptables et sécuritaires pour tous.

241-12-21 Versement dans le programme de réhabilitation de l'environnement et pour la mise aux normes des installations septiques

CONSIDÉRANT les recommandations de paiement déposées au conseil relativement au programme de réhabilitation de l'environnement et pour la mise aux normes des installations septiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De procéder au versement des sommes dues, selon les recommandations de paiement présentées au conseil à la suite des travaux de mise aux normes des installations septiques.

242-12-21 Camp le Manoir – Camp de la relâche

CONSIDÉRANT que le Camp le Manoir offrira un camp de jour pour le relâche scolaire du 28 février au 4 mars 2022;

CONSIDÉRANT le tarif demandé de 185 \$ pour la semaine;

CONSIDÉRANT que la municipalité offre une aide financière aux parents des enfants de notre municipalité pour l'inscription au camp de jour pendant la période estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'accorder une aide financière de 10 \$ par jour par enfant pendant le camp de jour de la relâche.

Représentation

Le maire et les membres du conseil font part de leur représentation au cours du mois de novembre.

Questions de l'assemblée

La période de questions débute à 20 h 35 et se termine à 20 h 5. Une pétition a été déposée par des propriétaires d'immeubles situés dans le rang Saint-Nicolas en lien avec l'ouverture de la route pendant toute l'année. Le passage de la piste de motoneige a également été soulevé.

Certificat de crédit

Je soussignée, Linda Gauthier, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier
Directrice générale et
Greffière-trésorière

243-12-21 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21h, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale et
Greffière-trésorière